

Le bulletin complet de notre salarié

Depuis le début du module, on construit le même bulletin morceau par morceau. Cette fiche le rassemble enfin, dans l'ordre où il se lit, du salaire de base jusqu'au net payé. C'est le moment de vérifier que tout s'enchaîne.

À LA FIN DE CETTE FICHE, VOUS SAUREZ

- ✦ Lire un bulletin complet, de haut en bas.
- ✦ Retrouver d'où vient chaque montant, grâce aux fiches du module.
- ✦ Calculer ce que le salarié reçoit et ce que l'employeur paie au total.

1. La situation

Notre salarié est employé **non cadre**, à temps plein (151,67 h), payé 13,00 € de l'heure, dans une entreprise de **moins de 11 salariés**. Son entreprise a un taux accidents du travail de 2,31 %. Sa mutuelle coûte 60,00 €, payés à 60 % par l'employeur. Son taux de prélèvement à la source est de 2,5 %. Ce mois-ci, il n'a ni prime, ni heures supplémentaires, ni avantage en nature.

2. Le bulletin, ligne par ligne

Voici son bulletin, présenté comme le modèle officiel « clarifié » : les cotisations sont regroupées par grande rubrique. Les montants sont en euros.

ÉLÉMENT	BASE	TAUX SALARIÉ	PART SALARIÉ	TAUX EMPLOYEUR	PART EMPLOYEUR
Salaire de base (151,67 h × 13,00 €)					1 971,71
Salaire brut					1 971,71
SANTÉ					
Maladie, maternité, invalidité, décès	1 971,71			13,00 %	256,32
Complémentaire santé (mutuelle)	60,00		24,00		36,00
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES					
Accidents du travail	1 971,71			2,31 %	45,55
RETRAITE					
Vieillesse plafonnée	1 971,71	6,90 %	136,05	8,55 %	168,58
Vieillesse déplafonnée	1 971,71	0,40 %	7,89	2,11 %	41,60
Complémentaire tranche 1 (Agirc-Arrco)	1 971,71	3,15 %	62,11	4,72 %	93,06
CEG tranche 1	1 971,71	0,86 %	16,96	1,29 %	25,44
FAMILLE					
Allocations familiales	1 971,71			5,25 %	103,51
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	1 971,71			4,00 %	78,87
AGS	1 971,71			0,25 %	4,93
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
CSA, FNAL, dialogue social, formation, taxe d'apprentissage	1 971,71			1,556 %	30,68

CSG ET CRDS					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 973,21	6,80 %	134,18		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 973,21	2,90 %	57,23		
Total des cotisations et contributions			438,42		884,54

Sur téléphone, faites glisser le tableau vers la gauche pour voir toutes les colonnes. Chaque rubrique est détaillée dans sa fiche du bloc 2.2 ; le récapitulatif des cotisations les rassemble toutes.

3. Le bas du bulletin

LIGNE	CALCUL	MONTANT
Net à payer avant impôt sur le revenu	1 971,71 – 438,42	1 533,29 €
Montant net social	voir la fiche 2.3.2	1 533,29 €
Net imposable	1 533,29 + 47,36 + 9,87 + 36,00	1 626,52 €
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 626,52 × 2,5 %	– 40,66 €
Net payé	1 533,29 – 40,66	1 492,63 €

4. Ce que coûte ce salarié

COÛT TOTAL POUR L'EMPLOYEUR

1 971,71 € + 884,54 € = 2 856,25 €

Salaire brut + total des cotisations patronales.

Sur ces 2 856,25 €, le salarié en reçoit 1 492,63 € sur son compte. Le reste finance sa protection sociale (santé, retraite, chômage...) et l'impôt sur le revenu.

PAS ENCORE LE MONTANT DÉFINITIF

Ce bulletin n'applique pas encore la **réduction générale des cotisations patronales**. Pour un salaire proche du SMIC comme celui-ci, elle fait fortement baisser les 884,54 € payés par l'employeur. Son calcul fait l'objet du bloc 2.4.

L

LE CONSEIL DE LUC

Avant de valider un bulletin, faites trois contrôles rapides : les cotisations salariales tournent autour de 22 % du brut pour un non cadre ; le net imposable est un peu au-dessus du net avant impôt ; et le net payé correspond bien au virement. Si l'un des trois cloche, cherchez la ligne en cause.

À RETENIR

Pour 1 971,71 € brut : 438,42 € de cotisations salariales, 1 533,29 € de net avant impôt, 1 626,52 € de net imposable, 40,66 € d'impôt et 1 492,63 € de net payé. L'employeur paie 884,54 € de cotisations, soit un coût de 2 856,25 € avant la réduction générale.